

Nouveautés - changements - infos - saison 2022/2023

Le certificat médical - nouvelles dispositions

Pour le certificat médical le cycle de trois ans est toujours en vigueur. Vous trouverez en annexe, à la fin de l'annuaire, un certificat médical réglementaire ainsi que les « questionnaires de santé pour majeurs et mineurs » et les « attestations pour majeurs et mineurs » prêts à l'emploi pour le renouvellement des licences.

Pour les pratiquants majeurs (plus de 18 ans) la délivrance de la première licence nécessite un certificat médical daté de moins d'un an. Pour le renouvellement de la licence un questionnaire de santé devra être rempli et une attestation devra être renseignée et signée par le pratiquant. Le certificat médical et/ou l'attestation sont à conserver par le club.

Les pratiquants mineurs sont dispensés de certificat médical pour la pratique sportive sauf pour les activités à contraintes particulières. Pour obtenir une licence sportive ou son renouvellement le mineur ou la personne exerçant le droit parental doit remplir un questionnaire de santé.

En cas de réponse « oui » à au moins une rubrique du questionnaire, la présentation d'un certificat médical daté de moins de six mois est nécessaire. En cas de réponse « non » à toutes les rubriques du questionnaire, une attestation doit être renseignée et signée par la personne exerçant l'autorité parentale sur le mineur.

Le questionnaire de santé est à conserver par le pratiquant, l'attestation et l'éventuel certificat médical sont à remettre au club qui les conservera.

Obligation pour un mineur lors d'une compétition locale ou nationale

Pour les mineurs il est désormais obligatoire de fournir pour toute compétition locale ou nationale une autorisation signée par les parents pour effectuer un contrôle anti-dopage nécessitant une technique invasive (prélèvement de sang notamment).

Chaque athlète mineur ou majeur protégé devra avoir sur lui lors de tout déplacement en stage, en compétition ou rassemblement, une copie de cette autorisation ainsi que sa Carte d'Identité Nationale et sa Licence FSGT conformément à l'article R 232-52 du Code du sport.

Le Contrôle d'honorabilité

Le contrôle d'honorabilité a pour but de prévenir toute violence sexuelle dans le sport et sera mis en place au niveau de la FSGT pour la saison 2022/2023.

Les dirigeants et responsables de clubs ainsi que les animateurs, éducateurs et entraîneurs sportifs feront l'objet d'un contrôle des services de l'Etat portant sur le respect de leur obligation d'honorabilité.

Les fédérations sont chargées de recueillir les données des pratiquants soumis à cette obligation. Les clubs doivent indiquer à la fédération l'identité des personnes concernées par ce contrôle. Cette indication se fera avec l'accord de l'adhérent. En cas de refus de ce

dernier, l'adhérent pourra obtenir sa licence mais devra renoncer à ses fonctions de dirigeant et d'encadrant.

Informations en matière d'assurance

Conformément aux dispositions du code du sport, les dirigeants et responsables de clubs sont tenus d'informer chaque adhérent de son intérêt à souscrire un contrat d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels il peut être exposé du fait de sa pratique sportive. La FSGT propose un contrat d'assurance souscrit auprès de la Mutuelle des Sports (MDS). L'adhérent a la possibilité de refuser la souscription de ce contrat.

Les dirigeants de club doivent faire signer « la fiche signalétique adhérent » par chaque licencié. Cette fiche correspond à la partie supérieure du formulaire licence FSGT, elle atteste que le licencié a pris connaissance du formulaire MDS/FSGT.

Après sa signature, la fiche signalétique adhérent, est à conserver obligatoirement par le club.

Les réunions de la CDTT

Les deux réunions élargies de la CDTT avec les clubs, organisées dans l'année, seront reconduites pour la saison 2022/2023, une au début du mois de septembre sur le secteur Strasbourg pour démarrer la nouvelle saison et une en avril dans le secteur Nord pour permettre aux clubs d'être informés, de s'exprimer et de nous faire part de leurs critiques et suggestions concernant nos compétitions pour préparer l'année suivante.

Le Challenge « Alain LUGARDON »

Il récompense les clubs qui regroupent le plus grand nombre de participants dans toutes les épreuves jeunes confondues dans une saison. Les critères d'attribution n'ont pas changé. Ce challenge est doté d'une subvention de 500,00 euros répartie entre les trois clubs totalisant le plus de points à savoir : 50% pour le club classé premier soit un montant de 250,00 euros, 30% pour le club classé second soit un montant de 150,00 euros et 20% pour le club classé troisième soit un montant de 100,00 euros.

Les explications détaillées concernant les critères retenus et le nombre de points attribués figurent au chapitre 11 de cette plaquette.

Dates et lieux d'implantation des Epreuves Fédérales 2022/2023 et 2023/2024

- **Les Championnats de France FSGT Vétérans** : 29 et 30 octobre 2022 à LONGLAVILLE (Meurthe-et-Moselle 54)
- **Les Championnats de France FSGT Non-classés à Toutes Séries** : 11 et 12 février 2023 à ROGNAC (Bouches-du-Rhône 13). *Ce lieu d'implantation reste à confirmer.*
- **Les Championnats de France FSGT par Equipes** : 22 et 23 avril 2023 à PARTHENAY (Deux-Sèvres 79)
- **Les Championnats de France FSGT de Hardbat** : 6 et 7 mai 2023. *Epreuve non implantée à ce jour.*
- **Les Championnats de France FSGT Jeunes** : 27 et 28 mai 2023 en Bretagne. *L'implantation exacte reste à définir.*

- Les Championnats de France FSGT Vétérans : fin octobre 2023 à COZES (Charente-Maritime 17)
- Les Championnats de France FSGT par Equipes : avril 2024 - Candidature de VILLEJUIF (Val de Marne 94)

Participation forfaitaire de la CDTT aux épreuves fédérales pour les prises en charge

Un tarif forfaitaire fixe a été mis en place en fonction du lieu d'implantation des épreuves à savoir :

- 50 € par personne : déplacements en Lorraine à LONGLAVILLE (Meurthe-et-Moselle 54)
- 70 € par personne : déplacements à PARIS, région Ile de France et dans les Yvelines
- 90 € par personne : déplacements dans l'ORNE, à PARTHENAY/THOUARS (Deux-Sèvres 79) et en Charente-Maritime 17.
- 110 € par personne : déplacements en BRETAGNE, à TARBES-ODOS (Hautes-Pyrénées 65) et dans le GARD.

[Ces forfaits figurent sur la page des Tarifs dans l'annuaire.](#)

Pour vous permettre de préparer le déplacement et l'hébergement de vos joueurs pour les épreuves fédérales dans des conditions optimales financièrement nous vous indiquerons, le plus rapidement possible après les épreuves qualificatives, le nombre de joueurs pris en charge par club en fonction des résultats obtenus aux Championnats d'Alsace et selon les critères de sélection habituels. La prise en charge ne sera pas nominative ce qui facilitera le travail de la CDTT et des clubs.

Documents disponibles sur le site de la CDTT

Vous trouverez disponible sur le site de la CDTT à partir de mi-septembre :

- Le procès-verbal de l'AG de la CDTT du 18 juin 2022
- L'annuaire 2022/2023 avec tous les renseignements nécessaires
- La plaquette règlement des épreuves 2022/2023
- La liste des classements des joueurs pour la saison 2022/2023
- Le calendrier des rencontres du championnat par équipes 2022/2023
- Toutes les autres infos que nous jugerons utiles d'y figurer

Le Championnat par équipes

- Les 13 clubs ont engagé des équipes dans les trois championnats pour la saison 2022/2023 : en championnat senior, en championnat vétérans et en championnat mixte.
- Total des équipes engagées : 79 dont 35 pour le secteur Strasbourg et 44 pour le secteur Nord.
- Le championnat senior se composera des divisions suivantes : Excellence, Honneur, Promotion Strasbourg, Promotion Nord et Division 1 Nord.
- Seule la division EXCELLENCE se disputera avec des équipes à 4 joueurs, toutes les autres divisions du championnat senior se joueront par équipes de 3 joueurs.
- Réforme de la division EXCELLENCE : passer de 4 joueurs à 3 joueurs comme pour toutes les autres divisions. Ce sujet sera discuté lors des réunions de la CDTT et une décision sera prise pour la saison 2023/2024.

- **Le championnat vétérán** regroupera deux divisions pour le secteur Strasbourg et deux divisions pour le secteur Nord.
- **Le championnat mixte** se disputera
 - Sur le secteur Strasbourg avec une division unique de 9 équipes.
 - Sur le secteur Nord avec une division unique de 6 équipes.
- **Il n'y aura plus de carnets de feuilles de rencontres.** Les formats suivants sont acceptés :
 - Feuille de rencontre provenant des anciens carnets jusqu'à épuisement des stocks
 - Feuille de rencontre PDF imprimée, disponible dans sur le site internet.
 - Feuille de rencontre EXCEL à remplir, disponible dans sur le site internet.
 Ces modèles seront les seuls à pouvoir être utilisés. Les feuilles peuvent être imprimées, scannées, photocopiées et envoyées remplies par mail ou transmises par courrier postal à Marc.
- **Le championnat par équipes Jeunes** : il démarrera plus tard et se jouera par secteur. Chaque secteur choisira sa formule en fonction du nombre d'équipes engagées et en accord avec les clubs concernés. Deux formules au choix sont proposées : soit par journées comme chez les adultes, soit sur un tour aller et un tour retour.
- **Tarifs : engagements des équipes en championnat**
 - 22 euros pour les équipes de 2 et 3 joueurs
 - 25 euros pour les équipes de 4 joueurs
 - 12 euros pour les équipes en championnat Jeunes

Les Finales Départementales en fin de saison

Ces finales opposent les équipes classées premières dans les divisions homologues de chaque secteur Strasbourg et Nord en championnat Senior, Vétérán, Mixte et Jeune.

Sont qualifiés pour disputer ces finales les joueurs titulaires dans les équipes concernées c'est-à-dire des joueurs qui auront joué au minimum trois rencontres dans cette équipe au cours de la saison.

Les finales seront disputées jusqu'au bout soit : en 9 parties pour les rencontres en Promotion et en Division 1 (double non joué), soit en 5 parties pour les rencontres en Vétérán, en Mixte et en Jeunes.

Un remplaçant est autorisé qui doit être titulaire dans une équipe ou une division inférieure et dont le classement est égal ou inférieur à celui du joueur qu'il remplace.

Pour la saison 2022/2023 les finales départementales se joueront le jeudi 25 mai 2023 à l'AVENIR Strasbourg.

Epreuves locales

Conformément à l'avis émis par les clubs, nous reconduisons les mêmes épreuves locales et leur formule reste inchangée pour la saison à venir à savoir :

- **Les quatre championnats d'Alsace** : Adultes, Vétérans, Jeunes Individuels et Jeunes par équipes.

- **Trois tournois** : le Tournoi du 11 novembre, le Tournoi de Hardbat et le Tournoi Individuel Jeunes.

Le Tournoi Individuel Jeunes

Cette épreuve qui remplace la Coupe Jeunes a enfin pu être organisée le 13 février 2022 à Val de Moder. Cette première édition fut une réussite. Formule retenue pour cette nouvelle épreuve :

- Les joueurs filles et garçons sont répartis dans cinq catégories d'âge : Juniors - Cadets - Minimes - Benjamins et Poussins.
- Chaque joueuse /joueur ne peut être inscrit que dans une seule catégorie d'âge, mais la répartition dans ces catégories est libre avec au maximum un double surclassement à savoir :
 - Un Poussin peut être inscrit en Poussin, en Benjamin ou en Minime
 - Un Benjamin peut être inscrit en Benjamin, en Minimes ou en Cadet
 - Un Minime peut être inscrit en Minime, en Cadet ou en Junior
 - Un Cadet peut être inscrit en Cadet ou en Junior
 - Un Junior doit être engagé un Junior uniquement
- Chaque série se joue avec des poules préliminaires suivies d'un tableau à classement intégral.
- La remise des récompenses se fait à la fin de l'épreuve.

Le Tournoi de Hardbat

Cette épreuve a eu lieu le 20 mars 2022 à Saverne. La spécificité de cette épreuve réside dans la raquette utilisée qui est différente d'une raquette classique. Elle a des revêtements à picots courts sur les deux faces qui sont de couleur différente et il n'y a pas de mousse entre les revêtements et le bois. Lors de l'épreuve locale chaque participant jouera avec une raquette personnelle qui devra être homologuée Hardbat. La CDTT ne met pas de raquettes à disposition, l'ancien stock a été détruit car trop usé.

Pour info : lors de l'épreuve fédérale une raquette unique est imposée à tous les participants pour une question d'équité.

Remise des récompenses

La nouvelle formule de remise des récompenses mise en place en 2019 est reconduite pour l'année sportive 2022/2023 :

- Pour les Championnats d'Alsace Jeunes Individuels et par Equipes ainsi que pour le Tournoi Individuel Jeunes les récompenses seront remises à la fin de l'épreuve.
- Pour les deux épreuves seniors (Adultes et Vétérans), pour le Tournoi du 11 novembre et le Tournoi de Hardbat : les médailles seront remises aux quatre premiers de chaque tableau tout de suite après la finale de la série au cours de la journée, sans interruption de la compétition. Cela permettra à chaque récipiendaire de partir avec sa médaille et de rentrer dès la fin de l'épreuve.

Formations en prévision

- **Animateurs - entraîneurs** : c'est une formation nationale qui peut éventuellement être organisée en Alsace à condition d'avoir assez de candidats et des formateurs disponibles.

- **Arbitres** : ce stage peut être organisé localement à partir de cinq candidats. La formation est ouverte à tous les licenciés âgés de 18 ans et plus et durera entre 3 et 4 heures. Une mise à jour récente des règles du tennis de table et règlement est disponible et sera remise aux candidats une semaine avant le stage. Un panel de 135 questions a été élaboré et l'animateur du stage en choisira 30 ; il faudra répondre juste à 25 questions pour réussir le stage. Cette formation est obligatoire pour faire celle de juge-arbitre.

- **Juges-arbitres** : la CDTT ne compte plus qu'un seul juge-arbitre qui a lui-même quitté ses fonctions fin 2021/2022. Il est donc vital et d'une extrême urgence de former des JA supplémentaires si vous voulez que les épreuves individuelles continuent d'exister. A ce jour il y a deux candidatures prévues : MATHIA Jennifer et KEIL Daniel.

Les personnes intéressées par cette formation seront intégrées, lors de nos épreuves locales, dans une équipe de JA pour apprendre le travail à la table d'arbitrage.

Une formation comporte trois étapes :

1^{ère} étape - préparation de l'épreuve : c'est la partie la plus longue mais parfaitement possible pour une personne intéressée qui a envie de comprendre le fonctionnement.

2^{ème} étape - travail à la table d'arbitrage : le jour de l'épreuve remplissage des tableaux, des feuilles de poules et des feuilles de parties, gestion des horaires et du micro.

3^{ème} étape - tâches à effectuer après l'épreuve : faire le bilan de l'épreuve, les palmarès, les résultats complets des séries, le relevé des performances et compléter les tableaux au propre.